

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou refusés, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Nous insérons hier, d'après un journal italien, une lettre de M. Thiers au pape; et, malgré l'importance du document, nous nous abstenions de tout commentaire. C'est qu'en effet, cette lettre, par les idées qu'elle contenait et par la façon dont elle parvenait à la publicité, ne nous semblait pas absolument authentique.

Voici ce qu'à sujet, on lit dans l'*Osservatore romano* du 8 :

Le journal l'*International* de Florence a publié dans son numéro d'hier une traduction à sa façon de la lettre récemment adressée à Sa Sainteté par M. Thiers, et remise au Saint-Père par le comte d'Harcourt, ambassadeur de France près le Saint-Siège.

L'*International* prétend que le document par lui publié, s'il n'est pas le texte exact, renferme certainement le sens précis de la lettre en question. Mais qu'il soit évidemment improbable que M. Thiers ait envoyé une missive rédigée dans des termes qui ne peuvent paraître convenables qu'à quelqu'un qui n'a pas la pratique des usages diplomatiques, nous ne croyons pas cependant inutile d'ajouter que nous sommes en mesure de démentir complètement la teneur de la lettre reproduite par l'*International*.

P. S. — Dans la séance de l'Assemblée nationale de mercredi M. Jules Favre, en l'absence de M. Thiers, a déclaré que le factum en question était absolument faux.

La chronique parlementaire nous apprend que le dictateur Gambetta a fait lundi son entrée à la Chambre. Il a pris place à la gauche, près de M. Drouin, le gendre de M. Garnier-Pagès. Le chroniqueur ajoute : « Quelques députés seulement ont osé venir serrer la main de leur nouveau collègue. »

Qu'on ne se y trompe pas, avec l'homme funeste de Tours et de Bordeaux vient de surgir un nouveau péril et un péril sérieux. La comédie de mortification que joue M. Gambetta depuis son retour en Espagne est un piège habile. Mais sous ce masque trompeur, il y a le chef du parti rouge, le grand démagogue qui aspire à renverser M. Thiers et à ressaisir le pouvoir.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Une proposition de loi demandant la dissolution des gardes nationales vient d'être soumise à l'Assemblée. Cette proposition porte 164 signatures. En voici le texte :

Considérant que les causes qui, au mois de septembre 1870, ont nécessité l'armement de la nation, viennent de disparaître avec la guerre étrangère ;

En attendant qu'elle ait statué sur la nouvelle organisation militaire à donner à la France, l'Assemblée nationale décrète :

Art. 1^{er}. Les gardes nationales sont dissoutes dans toutes les communes de France. — Sont supprimées de cette mesure les compagnies de sapeurs-pompiers.

Art. 2. Les armes des gardes nationales seront déposées dans les arsenaux de l'Etat, sauf

indemnités pour celles qui sont la propriété des communes ou des départements. »

M le général Cissey se fait remarquer par son activité; il fait en ce moment étudier par des officiers d'état-major les environs de Paris. Le siège de la capitale par les Prussiens a révélé la déficience de notre système de défense. Nos forts du sud et de l'ouest, à l'exception du Mont-Valérien, ont été battus en brèche par l'ennemi qui était retranché et abrité sur les hauteurs qui environnent Paris et dominent les forts.

M. Thiers et le général Cissey ont conçu le projet de ne point relever les forts détruits et d'en construire de nouveaux sur les plateaux des Hautes-Broyères, de Châtillon, de Bagnoux, de Montretout, de Sannois, d'Orgemont. Ces positions, reliées par une seule ligne de défense, défieraient, comme le Mont-Valérien, toute attaque et tiendraient l'ennemi en respect à plus de sept lieues de l'enceinte de Paris.

LES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL.

Ce n'est pas moins de six millions d'actes civils qui ont été anéantis par les pétroleurs de la Commune. Ces actes étaient, aux termes de la loi, inscrits sur des registres tenus en double.

Les flammes qui ont dévoré l'Hôtel-de-Ville ont détruit le premier, et le second a été brûlé avec le Palais-de-Justice.

Actes de naissance, de mariage, de décès, tout a disparu. Les misérables qui les ont détruits, par haine de la société, savaient bien ce qu'ils faisaient : ils sont parvenus à jeter le désordre dans les rapports sociaux.

Il faudra un temps long, très-long, avant que l'on puisse reconstituer ce monument de la vie sociale, ruiné par leur sauvagerie. Mais si l'on n'a pas besoin de son acte de naissance pour vivre, de son acte de mariage pour aimer sa femme, de son acte de décès pour dormir le sommeil que les commeneux ne troublent plus, il n'en est pas de même pour contracter mariage.

Aux termes de la loi, les futurs époux doivent présenter à l'officier de l'état-civil leur acte de naissance, pour être unis légitimement.

Aussi, les fiancés dont le mariage avait été déjà retardé par la guerre, frappent-ils en vain à la porte du maire, qui de par la loi ne peut leur ouvrir la porte du bonheur espéré. C'est à cet état de choses que le gouvernement a songé à porter remède. M. Dufaure a déposé un projet de loi qui autorise les officiers de l'état-civil à accepter, comme preuve de la naissance et de la filiation, les équivalents qui leur seront produits, tels que l'affirmation des ascendants ou des époux, les mentions expresses faites dans les actes authentiques, les actes de baptême, etc.

Une question non moins grave devait attirer la sollicitude du gouvernement. Ce sont les actes de l'état-civil enregistrés depuis le 18 mars par les agents de la Commune.

Pour les actes de naissance et de décès, il a bien fallu avoir recours à eux, et d'autre part la loi ne pouvait reconnaître une autorité municipale quelconque à ces usurpateurs.

M. Dufaure, dans son projet de loi, propose une solution qui nous paraît satisfaisante.

Les actes sont déclarés nuls, mais les parties intéressées auront trente jours pour en demander l'inscription sur un registre spécial.

Quant aux mariages, bien que les parties contractantes aient été sciemment coupables, la sévérité de la loi a fléchi devant l'intérêt de la morale publique, et trente jours seront également accordés pour la transcription sur un registre spécial.

La loi, prévoyant même le cas où les conjoints ou l'un d'eux voudraient profiter de ces circonstances exceptionnelles pour se débarrasser des liens conjugaux, porte que : « Le tribunal pourra, à la requête du ministère public ou des parties intéressées, ORDONNER la transcription. »

Ces deux projets de loi, sur lesquels l'urgence a été prononcée, seront probablement discutés la semaine prochaine et adoptés dans leur esprit et leurs parties essentielles.

Ceux qui attendent ces lois pour s'unir n'ont plus besoin que d'un peu de patience; ceux qui espéraient avoir fait un mariage pour rire, seront bien d'en avoir beaucoup : mariés ils sont, mariés ils resteront.

UNE AMBASSADE DANS L'EMBARRAS.

Pendant les épreuves de toute nature que nous venons de traverser, une curieuse histoire, une histoire invraisemblable, a passé inaperçue.

Quand ce ne serait que pour oublier un instant nos plaies, écoutez le récit de ce *Conte des mille et une nuits* qui s'est déroulé autour de nous, sans que personne y ait seulement fait attention, absorbé qu'on était par la gravité des circonstances.

Au mois de juillet 1870, le Fils du Ciel, souverain du Céleste Empire, éprouva le besoin d'envoyer une ambassade à son cousin Napoléon III,

Qui depuis... Rome alors honorait ses vertus...

Et l'ambassade chinoise se dirigea sur la France, chargée d'objets d'art de toute espèce et d'une mission dont les journaux de la localité n'ont pas révélé le mystère.

Quel était le but de cette ambassade ? Nul ne s'en douta.

Or, pendant que ladite ambassade accomplissait son long voyage avec cette placidité et cette sage lenteur qui fait le fond du caractère des Orientaux, de graves événements s'accomplissaient en Europe.

Déclaration de guerre par l'ex-empereur à la Prusse; affaire de Sedan; investissement de Paris, etc.

Nous ne connaissons que trop cette déplorable série.

Pendant ce temps, l'ambassade chinoise débarquait avec tous ses colis sur le grand quai de Bordeaux, et après quelques jours d'un repos bien gagné se disposait à accomplir sa mission.

Dans ce but, elle s'entassa en bon ordre dans les wagons de la compagnie d'Orléans, et partit par un train express...

Depuis ce moment, on la perd de vue.

La gravité des événements la fait complètement oublier.

Jusqu'où alla-t-elle?... Où s'arrêta-t-elle?...

On ne sait.

Toujours est-il qu'il est positif qu'elle n'entra point dans Paris investi.

Il est probable que, ne comprenant absolument rien à ce qui se passait, elle était à la recherche d'un gouvernement quelconque, auprès duquel elle pût s'accréditer et accomplir sa mission... mission dont elle devait s'acquitter quand même, sous peine de se voir empaler de fond en comble par le gracieux souverain du Céleste Empire, qui ne plaisante jamais avec ces choses-là.

Un jour, le gouvernement arriva en ballon dans la capitale de la Touraine, où il s'installa.

Puis les circonstances le poussant du côté de l'Ouest, ce même gouvernement mit son siège dans la capitale de la Gascogne.

A peine avait-il quitté les riants coteaux de la Loire, qu'on vit arriver à Tours, par un train de marchandises, une troupe d'hommes aux figures plus jaunes que le cuivre des lampes, aux vêtements rappelant les costumes des figurants du *Cheval de bronze* et les marchands de thé de la rue Tronchet.

C'était la fameuse ambassade chinoise, qui, après une étrange odyssée à travers les départements envahis, avait fini par apprendre la présence du gouvernement à Tours.

Fatalité!... elle arrivait plusieurs jours trop tard.

Le gouvernement était installé à Bordeaux!...

D'autres se seraient arrachés les cheveux...

Ils se consolèrent, eux!

D'ailleurs, cet exercice insalubre leur eût été impossible, vu l'état de leur crâne.

Ils prirent de nouveau à Tours un repos chèrement acheté, et y fumèrent tant d'opium qu'ils n'en partirent pour gagner Bordeaux que lorsque le gouvernement venait de quitter la ville, par suite de la conclusion des préliminaires de la paix.

Cette fois, ils se hâtèrent et arrivèrent à Paris... lorsque le gouvernement venait de s'en aller à Versailles.

Heureusement, pensèrent-ils, Versailles est près de Paris, et, pour le coup, ils se crurent bien certains de mettre la main sur le gouvernement.

Cette confiance les perdit.

Ils s'imaginèrent pouvoir de nouveau fumer sans inconvénient quelques pipes d'opium pour se reposer.

Pendant ce temps, le comité central s'installait à l'Hôtel-de-Ville, et la Commune commençait ses hideuses saturnales.

Quand l'ambassade sortit de son engourdissement, réveillée par les premiers projectiles, et voulut sortir de Paris, les séides de Raoul Rigault l'arrêtèrent aux portes de la ville comme coupable de vouloir entretenir des intelligences avec Versailles.

Depuis ce moment, on perd de vue l'ambassade chinoise.

Jusqu'à présent on n'en a pas retrouvé de traces.

Peut-être ce mystère s'éclaircira-t-il un jour...

En attendant, le Fils du Ciel, dans son palais de Pékin, doit se demander tous les matins en ouvrant la paupière :

« Mais que diable est donc devenue mon ambassade?... »

Puis, tout-à-coup, un de ces jours, on a vu descendre dans un hôtel de l'avenue d'Antio toute une collection de hauts dignitaires chinois, qui s'y est installée sans tambour ni trompette.

Est-ce une nouvelle ambassade, est-ce l'ancienne ?

C'est à creuser.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

La loi sur le cautionnement des journaux est promulguée.

Sont seules exceptées du cautionnement les feuilles quotidiennes ou périodiques ayant pour unique objet la publication des avis, annonces, avis judiciaires, arrivages maritimes, mercures et prix-courants, les cours de la Bourse et des halles et marchés.

Le cautionnement est de 24,000 fr. dans le département de la Seine, pour les journaux paraissant plus de trois fois par semaine, et de 18,000 fr. pour les publications qui n'ont lieu que trois fois par semaine au plus. Dans les départements, et pour les villes de 50,000 âmes, le cautionnement est de 12,000 fr. pour les écrits paraissant plus de trois fois par semaine, et de 6,000 fr. dans les autres villes.

Deux mois sont accordés aux journaux non-cautionnés pour se mettre en règle.

— Un arrêté daté du 18 juin nomme le général Faidherbe grand-officier de la Légion d'Honneur.

— L'Agence Havas et un grand nombre de journaux de Paris ne cessent d'affirmer que la Chambre va retourner à Paris.

Pour nous, nous ne cessons de répéter que cette correspondance et ces journaux sont mal informés. Une majorité considérable dans l'Assemblée nationale est fermement décidée à demeurer à Versailles.

D'ici à peu de jours, la Chambre sera appelée à voter sur cette question. On verra si nous sommes bien renseignés. (L'Union libérale.)

— On va faire, dit-on, dans l'intérêt des familles, un grand travail ayant pour but de constater authentiquement la mort de toutes les personnes appartenant à l'armée ou aux professions civiles qui ont péri depuis le commencement de la guerre jusqu'à la prise de Paris par les troupes de Versailles. Un grand nombre d'actes de décès ont pu être rédigés conformément aux prescriptions de la loi ; mais il n'a pas été possible, jusqu'ici, de réunir tous les éléments nécessaires pour l'entier accomplissement de cette formalité.

Au moyen des renseignements qui vont être pris, on espère pouvoir remédier à un pareil état de choses, et établir des listes qui permettront de faire déclarer par les tribunaux le décès de toutes les personnes au sujet desquelles il ne sera pas possible de dresser un acte régulier au moyen des témoins exigés par la loi ; on pense qu'il faudra une année entière pour exécuter le grand travail dont il s'agit.

— Les préfets des départements pourvus d'hippodromes viennent de recevoir du ministre de l'agriculture et du commerce une circulaire leur annonçant que l'Etat maintient, pour l'année 1871, les allocations ordinaires inscrites au budget pour prix de courses, à la condition, toutefois, que les sociétés, les villes et les départements maintiendront, de leur côté, leurs subventions habituelles.

— Un bruit que nous enregistrons sous toutes réserves :

Le nouvel Hôtel-Dieu, qui n'est pas encore achevé, changerait de destination et deviendrait l'Hôtel-de-Ville.

On se souvient des discussions qui eurent lieu lorsque la construction de l'Hôtel-Dieu fut décidée, et de l'opposition faite par un grand nombre de médecins relativement au choix de l'emplacement.

Ils objectaient les deux bras de la Seine qui l'entourent et l'humidité à peu près perpétuelle qui en résulterait. Ils objectaient aussi l'immensité du bâtiment, la concentration fâcheuse d'un grand nombre de malades sur le même point, et le danger de la contagion dans les cas de choléra, variole ou fièvre typhoïde.

Mais la volonté omnipotente qui présidait alors aux destinées de Paris brisa toutes les résistances, et l'hôpital fut commencé.

Pour l'Hôtel-de-Ville, au contraire, cette concentration deviendrait un avantage, et comme le gros œuvre seul est entièrement terminé, il serait très-facile d'approprier la distribution intérieure aux exigences d'un service administratif important.

Quelle que soit la décision que prendront les conseillers municipaux que nous allons élire, il nous a paru curieux de mentionner un bruit qui peut, à un moment donné, devenir une réalité.

(Paris-Journal.)

— Une véritable bataille entre Français et Prussiens, dit le *Bien public*, a eu lieu avant-hier sur la ligne de l'Espon, en avant du village de Nogent-sur-Marne. Les Bavares, qui occupent cette partie de notre territoire, avaient la prétention d'empêcher le passage d'un train emmenant un régiment de ligne qui se rendait en garnison à Lyon.

Sans attendre que leurs chefs s'expliquassent avec les autorités prussiennes, nos soldats, que la rage dévore, tombèrent à coups de sabre sur les Bavares qui risquèrent.

« Nous avons eu deux cents hommes abîmés, me disait le sergent qui m'a raconté cet épisode militaire ; mais ils ont été éreintés, et au lieu d'un régiment, il est passé six bataillons. »

— Le gouverneur Prussien de Metz vient d'offrir sa démission. On attribue sa résolution aux difficultés croissantes en face desquelles il se trouve, par suite de l'antagonisme chaque jour plus prononcé de la population et de la garnison.

On ne sait pas encore si cette démission est acceptée.

— C'est l'année prochaine que doit s'ouvrir à Vienne (Autriche) la cinquième Exposition universelle.

Le bâtiment destiné à contenir les chefs-d'œuvre de l'industrie, du commerce et des arts du monde entier, est en voie de construction depuis trois mois déjà, sur le Prater, l'une des plus délicieuses promenades de l'Europe.

Cet édifice doit rappeler, dans une série de pavillons, tous reliés les uns les autres, les divers styles d'architecture de tous les temps et de tous les pays, depuis l'ère ninivite jusqu'à la Renaissance, et ne sera pas l'une des moindres curiosités de l'Exposition de 1872.

Le Reischrath vient de voter pour cette œuvre pacifique un subside d'Etat de six millions de florins, et la municipalité viennoise une allocation d'un million.

L'entrée du palais sera gratuite, sauf un jour réservé par semaine.

— Dans les salons alsaciens, en petit comité, on arrange assez bien nos vainqueurs. Ces jours derniers, comme on parlait devant une charmante jeune dame tout à la fois de l'invasion et des habitudes ordurières des Prussiens :

« L'histoire, s'écria-t-elle, nous a parlé jusqu'à ce jour des Goths, Ostrogoths, des Visigoths... cette fois, elle aura à enregistrer celle des Sali-gots. »

Une autre ajouta :

« Voilà une terrible invasion à essayer. »

— Une anecdote rétrospective d'un singulier à-propos après les jours communs que nous venons de traverser :

C'était pendant la Révolution de 1848.

Un matin, le baron de Rothschild voit son cabinet forcé par deux gaillards en guenilles et armés jusqu'aux dents :

« — Le citoyen Rothschild?... »

« — C'est moi, Messieurs. Que puis-je pour vous ? »

« — Voilà la chose. Vous avez des millions au tas, et le peuple, lui, crève de faim. Il faut partager, ou sinon... »

« — Partager?... soit. A combien croyez-vous que s'élève la population en France ? »

« — Mais à trente millions, dit-on. »

« — Et à quel chiffre fixez-vous le total de ma fortune, à moi ? »

« — Oh ! dame, à cent cinquante millions, peut-être. »

« — Cent cinquante millions !... Eh bien ! cent cinquante millions à partager entre trente millions d'individus font cent sous par tête. Vous êtes deux : voici dix francs, et maintenant nous sommes quittes. »

Confondus, abasourdis, nos deux communistes se retirèrent en saluant, et la caisse des Rothschild s'en tira une fois de plus à bon compte.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici quels ont été les votes de nos députés sur le 1^{er} paragraphe de l'amendement proposé par M. Target, au projet de loi concernant les conseils généraux.

Ce 1^{er} paragraphe, adopté par l'Assemblée, est ainsi conçu :

« Le conseil général élit dans son sein une commission départementale. »

MM. Châtelain, vicomte Arthur de Cumont, Henri Delavau, comte Durfort de Civrac, Ambroise Joubert, de la Bouillèrie, comte de Maillé, Paul Mayaud et Montrieux, ont voté POUR.

M. Max-Richard a voté CONTRE.

M. Bigot et M. Merveilleux du Vignaux ont aussi voté POUR.

MM. Max-Richard, vicomte Arthur de Cumont, Ambroise Joubert, Châtelain et A. de Maillé ont signé le projet de loi relatif à la dissolution des gardes nationales, dont nous avons annoncé la présentation à l'Assemblée.

Relativement aux demandes de libération faites en faveur des militaires devenus fils aînés de veuve ou aînés d'orphelins, un avis du ministre de la guerre prévient les familles qu'elles doivent adresser directement leurs demandes, avec les pièces à l'appui, aux chefs de corps.

Le recensement de la population, qui devait avoir lieu en 1871, est remis, par suite des derniers événements, à l'année prochaine.

Dans l'assemblée générale des actionnaires des chemins de fer de l'Ouest qui a eu lieu le 30 juin dernier, M. le secrétaire général et M. le directeur de la compagnie ont, dans leurs rapports respectifs, exposé divers faits qui pourront intéresser nos lecteurs.

Ainsi les pertes éprouvées sur les différentes lignes du réseau, et surtout aux environs de Paris, par suite de la guerre contre la Prusse et de la guerre civile, ont été reconnues ne pas être inférieures à 12 millions, savoir : 10 millions pour la destruction des voies, des bâtiments, des gares, et le surplus pour la perte en matériel roulant.

En ce qui concerne les bénéfices nets de l'exploitation, ils ont été en 1870, de 6 millions 501,677 fr., somme sur laquelle le conseil a proposé et l'assemblée a voté la distribution de 6 millions, représentant un dividende de 20 fr. par action.

La compagnie a fait connaître, en outre, que les pertes par elles éprouvées à l'occasion de la guerre, seraient supportées par l'Etat.

On lit dans l'*Osservatore romano* du 7 juillet :

« Mgr Freppel, évêque d'Angers en France, si connu par sa profonde doctrine et son attachement au Saint-Siège, a délégué tout récemment M. le chanoine Lamoureux, rédacteur de la *Semaine religieuse* d'Angers, pour présenter au Saint-Père, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son exaltation au Pontificat, les hommages et les offrandes des bons catholiques de l'Anjou. »

« Dans l'audience que Sa Sainteté a daigné lui accorder, M. le chanoine Lamoureux a déposé aux pieds du souverain Pontife, avec les vœux ardents et les vives félicitations des populations de l'Anjou, la somme de 86,000 francs. Le Saint-Père a accueilli avec la plus vive satisfaction ce nouveau témoignage d'amour et de dévotion de ces catholiques Français, et a voulu donner une marque de reconnaissance souveraine à M. le cha-

noine Lamoureux, zélé infatigable du rétablissement de la liturgie romaine dans le diocèse d'Angers et défenseur intrépide des doctrines du Saint-Siège, en le nommant son camérier d'honneur. »

L'affaire de MM. de Cumont et Stoffet contre M. Engelhard avait été, sur la demande de M. Trouessart, avoué de M. Engelhard, fixée à l'audience du 15 de ce mois.

Ce jour, à l'audience de la Cour, déclaration a été faite, au nom dudit M. Engelhard, qu'il avait formé, devant la Cour de cassation, une double demande de renvoi, tendant à placer la Cour d'Angers et le Tribunal civil d'Angers, à l'occasion des deux actions formées par Mme veuve Dune et par MM. de Cumont et Stoffet, sous le coup d'une SUSPICION LÉGITIME.

Décidément, M. Engelhard est aujourd'hui ce qu'il a toujours été, l'homme du soupçon, et non l'homme de liberté.

En tout cas, il ne paraît pas très-désireux de venir se défendre dans le pays qu'il a si dictatoirement administré.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Berlin, 12 juillet. — La *Correspondance provinciale*, constatant que la situation du gouvernement français est notablement consolidée, dit :

« L'Allemagne verra avec sympathie le calme et le nouveau développement d'un pays si richement doté en ressources extérieures ; il verra aussi sans inquiétude son développement intérieur, car il compte sur l'essor simultané et puissant du nouvel empire allemand. »

« L'Allemagne désire sincèrement que la France retrouve dans la renaissance intérieure un point d'appui pour sa propre paix et ses relations honorables avec les autres puissances. »

M. Fleury, venant de Suisse, vient de traverser Paris. L'ex-ambassadeur se rend à Londres.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME,

16, place Vendôme, à Paris.

Opérations de Banque et de Bourse au comptant et à terme. Reports et avances sur titres (même titres conservés).

Escompte et paiement de tous coupons échus et à échoir, jusqu'à fin septembre prochain. Emprunts français et étrangers : italiens, ottomans, espagnols, autrichiens, etc. Villes, tabacs, foncier, mûchès, Suez, chemins de fer romains, etc., etc.

Renseignements sur toutes valeurs, couverture immédiate. Le président du conseil d'administration, J. RANDOING, officier de la Légion d'Honneur, ancien président du conseil général de la Somme.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 8 juillet.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de la semaine. — Les pontons de Brest. — Carnet de campagne. — Gazette du Palais. — La revue au bois de Boulogne. — La poste aérienne pendant le siège de Paris. — Les prisonniers de l'île Madame. — Le comte Agénor de Gasparin. — Revue littéraire. — Bibliographie. — Nos gravures.

Gravures : L'emprunt de deux milliards : la foule des souscripteurs au Palais de l'Industrie. — Internement des insurgés prisonniers dans les ports : les pontons dans la rade de Brest. — Embarkement d'un convoi d'insurgés prisonniers dans le port de Brest. — La revue du 29 juin, à Longchamp. — Carte indiquant les lieux où sont tombés les ballons partis de Paris pendant le siège, ainsi que les incidents de leurs voyages. — Internement des insurgés dans les ports : le fort de l'île Madame (Charente-Inférieure). — La fort de l'île Madame : la promenade des prisonniers. — Le comte Agénor de Gasparin. — Les ruines : état actuel du pont de Champigny. — État actuel des docks de la Villette. — Échecs. — Rébus.

Saumur, imprimerie de P. GODET.